

La première réunion de négociation aura lieu le :

Lundi 5 décembre 2022
à 11H00

L'ordre du jour de cette première réunion :

- Remise des documents préparatoires (dossiers effectifs et salaires)
- Validation du calendrier des réunions
- Contexte d'ouverture des négociations.

Pour rappel, tous les ans, la direction impose des délais très courts entre deux réunions dans le but de nous empêcher de communiquer auprès de vous sur l'avancée des négos, et ainsi, vous exclure.

La CGT demandera un délai de 15 jours, minimum, entre deux réunions afin de pouvoir négocier dans les meilleures conditions et ainsi nous permettre de nous organiser collectivement.

Pour rappel, les NAO concernent, entre autres, les augmentations de salaires et les conditions de travail. Rapprochez-vous dès aujourd'hui des élus CGT pour remonter vos revendications.

Soyons prêts à nous faire entendre !!!

